



Commission Régionale Féminine

SAISON 2020/2021

PROCÈS-VERBAL N°6

Réunion du : mardi 29 septembre 2020

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..

COUPE DE France – SENIORS

Tour n°3 : le samedi 03 octobre 2020

Matches à jouer sur le terrain du club 1^{er} nommé.

Désignation d'un arbitre officiel à la charge du club recevant.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, pas de prolongation, une séance de tir au but a lieu.

Exempts :

Clubs de D1 (4) et D2 (1) championnat de France.

Clubs de R1 (11),

Rappel :

Déroulement des Tours Régionaux :

- ✓ Nombre de qualifiées au 1^{er} tour fédéral : 7 qualifiés
- ✓ Prochains tours
 - Tour n°4 : samedi 17 octobre 2020 (entrée club R1)
 - Finales régionales : 31 octobre 2020

23211789 AB ST DENIS 1 / VILLENEUVE AFC du 03/10/2020

Demande d'AB ST DENIS pour avancer le coup d'envoi du match à 14h00 (horaire se situant en dehors de la plage horaire autorisée 14h30-17h00).

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de VILLENEUVE AFC qui doit parvenir au plus tard le vendredi 02/10/2020- 12h00.

CHAMPIONNAT Régional – Seniors

Régional 3**Poule A****Courriel de CACHAN CO – 500752**

La Commission,

Pris connaissance du courriel de CACHAN CO lié aux difficultés de trouver un terrain de repli pour ses rencontres à domicile des 10/10/2020 et 05/12/2020.

Pris connaissance des demandes de report ou d'inversion des 2 premiers matchs à domicile,

Ne peut pas répondre favorablement à cette demande d'aménagement de la sanction.

Rappel :

La Commission prend connaissance de la décision de la Commission Départementale du District du Val de Marne et demande au club de CACHAN CO de bien vouloir lui transmettre un terrain de repli situé en dehors de la ville de CACHAN pour les 2 rencontres ci-après :

22478230 CACHAN CO 1 / WISSOUS FC 1 du 10/10/2020 – Terrain de repli à communiquer au plus tard le 09/10/2020 avant 12h.

22478257 CACHAN CO 1 / VGA ST MAUR FF 3 du 05/12/2020 – Terrain de repli à communiquer au plus tard le 04/12/2020 avant 12h.

Si des matches de Coupes à domicile viennent s'intercaler dans ce calendrier, ils seront à prendre en compte dans la sanction.

22478231 EVRY FC 1 / AB ST DENIS 1 du 10/10/2020

Demande d'AB ST DENIS pour avancer le coup d'envoi du match à 14h30.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de EVRY FC qui doit parvenir au plus tard le vendredi 09/10/2020- 12h00.

CHAMPIONNAT Régional – U18F à 11**Poule B****22678070 VGA ST MAUR FF 1 / PARAY FC 1 du 19/09/2020**

Lecture de la feuille de match, la Commission enregistre le forfait non avisé de PARAY FC (1^{er} forfait).

Poule C**22678109 MANTOIS FC 78 / MONTIGNY LE BTX AS 1 du 03/10/2020**

Demande de MANTOIS FC 78 pour inverser le match sur les installations de MONTIGNY LE BTX AS.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de MONTIGNY LE BTX AS qui doit parvenir au plus tard le vendredi 02/10/2020- 12h00.

Poule G**22678351 FLEURY FC 91 1 / PARIS ATLETICO 1 du 03/10/2020**

Demande de FLEURY FC 91 pour décaler le coup d'envoi du match à 18h00 (horaire se situant en dehors de la plage horaire autorisée 14h30-17h00).

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de PARIS ATLETICO qui doit parvenir au plus tard le vendredi 02/10/2020- 12h00.

Poule F**22678326 ENTENTE VILLIERS-FOSSES 1 / ASNIERES FC 1 du 03/10/2020**

Demande de l'ENTENTE VILLIERS - FOSSES pour avancer le coup d'envoi du match à 13h00 (horaire se situant en dehors de la plage horaire autorisée 14h30-17h00).

Accord de la Commission sous réserve de l'accord d'ASNIERES FC qui doit parvenir au plus tard le vendredi 02/10/2020- 12h00.

CHAMPIONNAT Régional – U15F à 11

Poule A**22679289 MORANGIS CHILLY FC 1 / FLEURY FC 91 1 du 03/10/2020**

Demande de MORANGIS CHILLY FC pour avancer le coup d'envoi du match à 11h30 (horaire se situant en dehors de la plage horaire autorisée 14h30-17h00).

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de FLEURY FC 91 qui doit parvenir au plus tard le vendredi 02/10/2020- 12h00.

Poule B**23014655 FFA 77 1 / VILLEMOMBLE SPORTS 1 du 26/09/2020**

Lecture de la feuille de match, la Commission enregistre le forfait non avisé de VILLEMOMBLE SPORT (1^{er} forfait).

Poule C**22679986 VITRY ES 1 / SUCY FC 1 du 26/09/2020**

Lecture de la feuille de match, la Commission enregistre le forfait non avisé de SUCY FC (1^{er} forfait).

22680406 POISSY AS 1 / CERGY PONTOISE FC 1 du 19/09/2020

Lecture de la feuille de match, la Commission enregistre le forfait non avisé de CERGY PONTOISE FC (1^{er} forfait).

Poule G**22681463 BLANC MESNIL SF 1 / ES 16 1 du 26/09/2020**

Lecture de la feuille de match, la Commission enregistre le forfait non avisé de BLANC MESNIL SF (1^{er} forfait).

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

Les feuilles de match ci-dessous doivent parvenir impérativement à la LPIFF sous peine de match perdu par pénalité au club recevant (art. 44 du RSG de la LPIFF)

1^{er} rappel :

U18F - 22678371 MITRY MORY 1 / TORCY PVM US 1 du 19/09/2020 – poule H

U15F - 23014652 VILLEMOMBLE SPORTS 1 / PUC 1 du 19/09/2020 – poule A